

**POUR LA DYSPESIE
OU UNE FAIBLE DIGES-
TION, BUVEZ L'EAU ST-
LEON APRES CHAQUE
REPAS ET AVANT DE
JEUNER POUR LA CONS-
TIPATION.**

**GINGRAS, LANGLOIS &
C^{ie}, QUÉBEC.**
20 février 1886.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
1^{er} avril 1886

LE NOM FATAL

TROISIÈME PARTIE

XIII

On a dû la télégraphier.
—Il va te faire chercher.
—On ne me trouvera pas à Anisier.
—Mais ici ! Si on te surveillait ?
—Ici ? Il est venu trois fois déjà.
—Ta vois, c'est la concierge qui te l'a dit ?
—C'est la concierge.
—Mais elle va lui apprendre qu'elle t'a vu ?
—Non, elle ne dira rien. Je l'ai payée.
—N'importe ! ce n'est pas prudent. Il ne faut plus revenir.
—Non, c'est toi qui viendras me voir.
—Des demain.
—Et prends garde qu'on t'espionne qu'on te suive.
—Sois tranquille. Je tiens trop à ne pas te perdre encore, ne fût-ce que deux fois par mois, pour ne pas prendre toutes les précautions.
—J'attendrai là-bas ma majorité, puis, comme je n'ai plus aucun espoir de vaincre l'obstination de mon père je lui ferai faire des sommations respectueuses. Mais, au moins, en attendant, je resterai à l'abri. Et après nous serons, l'un à l'autre, mariés, nous aimant pour la vie, et heureux.
Il s'écria, hors de lui.
—Oui, oui, bien heureux.
Elle dit en riant :
—Ainsi, ce programme te plaît ?
—Si il me plaît ce programme qui va transformer en paradis l'enfer dans lequel j'ai vécu jusqu'ici !
—Et tu en attends la réalisation avec patience, sans nouveau désespoir.
—Aucune réalité ne pourra m'éveiller de ce rêve radieux.
—Bien vrai ? Même si l'on commettait de nouvelles infamies ?
—Ce qui m'étonne plus sensible que tout, c'est ton éloignement, l'absence de toutes nouvelles de toi. Maintenant que je saurai où te prendre que je te verrai tous les jours !
—Tous les jours je t'attendrai.
—Toutes les infortunes peuvent fondre sur moi, elles glisseront sans m'atteindre, de quoi tu ne me seras pas ravie.
Il auraient causé longtemps ainsi, toute la nuit peut-être, si Mlle Aurélie n'avait frôlé le seuil de la porte.
Elle entra en riant.
—Je vois, Paule, dit-elle, que le temps ne te semble pas long.
La jeune fille se retourna.
Elle dit à Octave.
—C'est Aurélie l'amie, dont je t'ai parlé, une amie dévouée, qui veille sur moi comme une mère.
Octave se leva lui tendit la main.
—Je ne vous adressez pas, dit-il un remerciement banal. Vous m'êtes chère déjà pour l'amitié que vous témoignez à Paule.
—Paule est ma meilleure amie, répondit la jeune fille. Je n'avais aucune raison de ne pas lui rendre service et ne méritais pas de reconnaissance. Malheureusement j'ai bien d'encourir prochainement sa disgrâce.
Paule la regarda.
—Ma disgrâce ?
—L'heure ? Il n'est pas tard, s'écria la jeune fille.
—Minuit va sonner.
—Minuit ?
—Tout autant, mademoiselle. Et nous ne pouvons pas manquer le train de minuit.
—Déjà ! murmura Paule absourdie.

Dans les rues, en effet, l'éclat des lumières s'affaiblissait.
Le murmure devenait plus sourd, les cris et les fusées plus rares.
On sentait comme un assoupissement s'étendre sur l'avenue.
—Mlle Aurélie a raison, dit, Octave, il faut nous séparer.
—Mais nous nous verrons demain.
Elle se tourna vers son amie.
—Il peut venir.
—Certainement, le soir, après les classes. Nous pourrions nous promener tous les trois. Mais nous n'avons plus de temps à perdre. Dites-vous adieu et partons !
Octave ne chercha pas à la retenir. Il ne la croyait pas en sûreté chez lui.
Il tremblait à chaque porte qu'il entendait s'ouvrir, à chaque pas qui résonnait dans l'escalier.
—Oui, oui, dit-il, il faut partir. A demain !
Ils se donnèrent une dernière et éteinte.
La mère était aussi entrée dans la chambre.
Elle prit Paule dans ses bras, elle l'embrassa avec effusion.
—Merci, dit-elle, merci, pour toute la joie que vous lui donnez !
Elle n'en dit pas plus long les larmes la suffoquaient.
Aurélien saisit son amie par la main et l'entraîna.
Octave prenait prenait son chapeau.
—Je vais vous conduire.
—Non, non, dit la sous-maîtresse, ce serait le moyen de tout perdre. Restez ici.
—Cependant.
—Restez, dit Paule, Aurélien le veut.
—Je ne le veux pas, je l'exige, fit la bonne grosse fille en riant.
Octave n'avait plus qu'à obéir.
Il dut se borner à accompagner les jeunes filles sur le carré.
Tant qu'il les vit, il envoya à Paule des baisers dans lesquels il avait mis toute son âme.
Puis il rentra chez lui, ouvrit sa fenêtre et les suivit du regard sur l'avenue.
Elles marchaient rapidement, et bientôt elles disparurent : elles fondaient dans l'ombre qui commençait à envelopper les rues, maintenant que les lumières des cafés s'éteignaient et que le nombre des bees de gaz diminuait.
Il lui sembla que tout devenait sombre autour de lui et il renferma vivement la croisée ; il voulait se coucher pour penser à elle. Cette journée, qui avait commencé pour lui d'une façon si lugubre, se terminait dans un éblouissement d'apothéose. Tout chantait en lui, l'avenir lui paraissait enfin lumineux et clair.
Sur sa table, il aperçut l'enveloppe du journal qu'on lui avait envoyé ; il l'enflamma à la bougie, la jeta dans le foyer et la vit se consumer, se réduire en cendres, puis les cendres s'envolèrent dans la cheminée.
Ainsi, pensait-il, le passé venait de fondre et de disparaître à la chaleur de l'amour ; mais malheureusement c'était encore une illusion et les épreuves n'étaient pas finies.

XIV

Le lendemain du 14 Juillet, le lendemain de la fuite de Paule et de son installation chez son amie Aurélie, à Anisiers, le lendemain de la tentative de suicide si heureusement avortée d'Octave et de sa mère, le petit saut d'attente du préfet de police, situé en haut du grand escalier de pierre de la préfecture, en face le palais de justice, était encombré de solliciteurs des deux sexes, qui tous paraissaient attendre avec une impatience fébrile que le préfet commençât ses audiences ; mais cependant aucun des visiteurs, aucune des visiteuses ne paraissait aussi agitée, aussi ému qu'un de nos personnages, le père de Paule, M. Drouet.
Il y a près d'une demi-heure qu'il est là, qu'il a remis à l'huissier chargé du service sa carte, accompagnée d'une lettre de recommandation d'un de ses chefs du ministère de la guerre, et on ne l'a pas appelé encore, on ne l'a pas fait demander. La figure pâle, ses yeux gonflés lui donnaient d'un homme qui a passé la nuit sans dormir, il ne quelle position prendre pour contenir son inquiétude. Il se lève, s'assied, se relève ; il marche, s'arrête et remarque, sans faire attention aux autres qui attendent comme lui et qui le regardent d'un air légèrement étonné.

(4 suivre)

LA FIANCEE DU VOUTOUR BLANC

CHAPITRE II

DE L'AUBERGE DE LA SALAMANDRE
A L'ILE DE LA TORTUE.

—Je vous remercie, monsieur.
—Un conseil encore qui pourra vous être utile : défiez-vous du boucanier Belle-Tête.
—Mon Dieu ! monsieur, comment pouvez-vous être si bien formé ?
—L'avis ne vient pas de moi, mais d'un de vos nouveaux amis, d'un homme qui est digne de l'être, du fameux flibustier Montbars, un gentilhomme comme vous et dont j'ai eu l'honneur comme vous de rédiger l'engagement. Si maintenant il vous plaît de passer à la caisse, vous allez être immédiatement soldé.
Raoul remercia de nouveau, salua et passant dans un bureau voisin, reçut son argent contre quittance.
Le prix de trois années de sa vie tenait dans sa main, il lui semblait que cet argent le brûlait.
En quittant le comptoir de la Compagnie, il se dirigea vers l'antique chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, entra dans la nef en ce moment à peu près déserte, s'agenouilla sur les dalles au pied de l'autel de la Vierge et pria longtemps, après quoi, s'approchant d'un tronc sur lequel était écrit : tronc pour les messes à l'intention du donataire, il y versa la moitié de la somme qu'il avait reçue et l'autre moitié dans le tronc pour les pauvres.
Une heure plus tard, il rentra dans l'auberge de la Salamandre où le tapage continuait avec l'orgie, mais où, en l'absence de son père qui lui avait recommandé particulièrement le gentilhomme comme intime ami de l'illustre Montbars, la belle Suzette, grande admiratrice du flibustier, le conduisit aussitôt à une chambre retirée donnant sur le port et où était déjà préparé pour Raoul un de ces grands lits à colonnes supportant un dais de serge verte que l'on appelle aujourd'hui un lit à la Louis XIV.
—C'est notre plus belle chambre, lui dit-elle, et vous y serez à l'abri du bruit que font en bas tous ces ivrognes d'engagés dont, Dieu merci ! le "Saint-Jean" nous débarrassera demain matin à cinq heures, au moment de la haute marée. M. Montbars a couché ici lors de son arrivée des îles et y aurait couché encore s'il n'était parti avec son vilain compagnon pour Dudkerque où ils vont s'embarquer. Voici une table sur laquelle on vous servira à dîner dès que vous le désirerez et où vous trouverez tout ce qu'il vous faut pour écrire. Si vous désirez quelque chose, tirez ce cordon et mon père ou moi monterons aussitôt.
—Pour le moment, je n'ai besoin de rien, mademoiselle, d'ailleurs vous êtes tellement occupée que...
—Oh ! mon gentilhomme, ne craignez pas de me déranger. M. Montbars vous a recommandé à mon père en partant, et, pour lui, il n'est rien que nous ne soyons heureux de faire.
Raoul n'était pas d'humeur à plaisanter ; cette déclaration de Suzette le fit sourire cependant, à la pensée que si son aventure, avec Belle-Tête lui avait suscité un ennemi acharné, elle lui avait procuré en retour un protecteur dont l'heureuse influence commençait déjà à se faire sentir partout où il se présentait.
Alors n'ayant plus rien à faire du reste de la journée, il profita de ses loisirs pour écrire à M. d'Artagnan, capitaine de la compagnie des mousquetaires rouges de Sa Majesté, une lettre de remerciements dans laquelle, sans entrer dans d'autres détails, il lui parlait de la rencontre qu'il avait faite au Havre-de-Grâce du capitaine Montbars. Confiant comme l'est un jeune homme, il fondait la réussite de ses projets, de sincères espérances sur l'intérêt que semblait lui porter déjà l'ennemi le plus redoutable et le plus redouté des Espagnols habitant les grandes et les petites Antilles, théâtre du rapt de sa fiancée et où probablement sa chère Léonore était retenue par ses ravisseurs.
Ces occupations suivies d'un frugal dîner auquel assista l'hôtelier le conduisirent à la nuit, de telle sorte qu'après une longue conversation avec Yves le borgne, qui persistait à le regarder comme un grand personnage se couchant plus le plus strict incognito, il n'eut plus qu'à se coucher dans le lit moelleux préparé pour lui par les soins de Suzette.

Toutefois, si bien couché qu'il fut Raoul dormit peu, et quant, à la pointe du jour, l'hôtelier entra sur la pointe des pieds pour l'éveiller ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, celui-ci fut tout étonné de le trouver déjà debout.
La manière généreuse dont le chevalier paya la note exagérée que lui présentait Yves, acheva de persuader l'aubergiste que si Raoul tenait à assister au départ des engagés, c'était pur caprice de la part de ce seigneur dont l'embarquement auquel il assista ne suffisait pas pour le tromper.
—Sois sûr qu'il n'ira pas plus loin dit-il à sa fille, quelques jours en mer, tout au plus il reviendra par un autre ; ces gens puissants ont des idées comme cela, c'est un caprice, pas autre chose qu'un caprice.
Le moment était cependant mal choisi pour faire une promenade de plaisir dans ces parages ; des croiseurs anglais, car depuis quelques mois la France était en guerre avec l'Angleterre, couraient sus aux navires de notre marine marchande dont il était nécessaire de faire convoier les transports par de vaisseaux de guerre.
Ce ne fut donc pas le "Saint-Jean" senti qui, le 22 juin, appareilla pour les Antilles, mais une véritable flotte composée de vingt-deux vaisseaux, les uns appartenant aux Hollandais, alors nos alliés, les autres à la compagnie en destination du Sénégal, des Antilles, ou de Terre-Neuve, et que le chevalier de Sourdis commandant d'Hermione, de trente-six canons, avait ordre d'escorter jusqu'au sortir de la Manche où quelques jours auparavant avait été signalée la présence de quatre frégates anglaises.
Les autres vaisseaux, quoique moins redoutables que l'Hermione, étaient pourvus d'artillerie et commandés par des marins capables d'opposer à l'ennemi une forte résistance.

Aucun navire ennemi ne fut du reste aperçu dans le détroit sauf une corvette qui, après avoir couru quelques bordées à trois ou quatre portées de canon, vira de bord et disparut à l'horizon. Si bien que le convoi n'ayant à lutter que contre les écueils et les courants parce qu'il serait de près la côte française, parvint heureusement au raz de Fonteneau, qu'il franchit sans accident.
Peu après la flotte se divisa en plusieurs groupes dont chacun suit sa direction ; l'Hermione reprit la route de France pendant que le "Saint-Jean" avec six autres vaisseaux de la compagnie continuait sa route vers les Antilles.

Quelques jours après le navire de la compagnie arrivait à la pointe du cap Finistère en Portugal ; une tempête l'y assaillit.
Quarante-huit heures durant le vent soufflant avec une effroyable furie non seulement causa de graves avaries à la flotte, mais la dispersa si bien que le navire monté par Raoul demoura seul, avec un mât cassé par la tempête et de telles avaries dans son gréement qu'il aurait infailliblement péri si, dans le danger extrême, le nouvel engagé, prenant la place du capitaine Vincent blessé à la tête par la chute d'une vergue, ne l'eût sauvé à force d'énergie et de talent.

Cette action d'éclat mit tellement en relief le courage et la capacité du jeune homme, jusque-là confondu avec la foule des passagers parmi lesquels se trouvaient plusieurs boucaniers, que le capitaine étant venu à mourir les motelots, d'accord avec leurs lieutenants, le forcèrent à prendre le commandement pour le reste du trajet.

Bien que le mauvais état du "Saint-Jean" rendit cette position plus périlleuse encore qu'honorable et que le nouveau commandant ne dut pas moins en débarquant redevenir simple engagé et être vendu comme tel, Raoul se vit contraint d'accepter ; mais il ne le fit qu'à la condition que l'équipage lui obéirait quoi qu'il commandât et que personne n'aurait à discuter ses ordres, quitte à le faire passer devant les tribunaux aux Antilles et condamner sévèrement s'il avait abusé de son pouvoir.

Matelots et passagers jurèrent tout ce qu'il voulut.

A partir de ce moment il devint un autre homme.
La plus sévère discipline succéda à un relâchement qui aurait pu, avoir des conséquences fatales. Quelques boucaniers qui auparavant parlaient en maîtres se virent obligés de plier comme les autres.

Quelques mécontents se permirent de murmurer et l'un d'eux, Bras-de-Fer se chargea même de présenter leur ultimatum au nouveau commandant.

(4 continuer)

UNE NOUVELLE GUERISON OBTENUE PAR L'EAU MINÉRALE DE ST-LEON

M. Gingras, Langlois & C^{ie} Québec.

Messieurs,
Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de L'EAU ST-LEON, j'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireront avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau, No. 139, rue St. Pierre ou à ma résidence privée, No. 39, rue St. Patrice.

HONORE CASALTY.
H. C. S.

La célèbre Eau Minérale de St-Léon est en vente chez tous les principaux Pharmaciens et Epiciers à 25 cents le gallon.

GINGRAS, LANGLOIS & C^{ie},
Seuls Agents
Pour la Puissance,
Vis-à-vis l'Archevêché, Québec

Maison à louer

Cette magnifique propriété à deux étages avec mansarde, située près du presbytère de Notre-Dame de Lévis, occupée pendant quinze ans par M. George Bourassa, haubar et jardin spacieux.

Possession au 1^{er} Mai.
S'adresser à
Delle Caroline Lagueux,
rue St-Joseph (près du collège).
28 janvier 1886.

Œufs pour Couver

Je reçois maintenant des ordres pour des œufs pour couver.
Pure race de Plymouth Rock \$2 pour 13, \$8 pour 26.
Race de Brahma Landdowne \$2 pour 13, \$8 pour 26.
Canards Aylbury \$1.50 par 13.
S'adresser à
LOUIS BERG.
Basse-cour des Chutes de la Chaudière
Chaudière Curve, Comté de Lévis.
8 mars 1886.—3m.

A VENDRE ou a LOUER A SAINT-JOSEPH DE LEVIS (Pres de l'église.)

Une maison à deux étages, de 36 x 52 pieds, dans laquelle il y a deux beaux logements et un superbe magasin ; sur le même emplacement se trouve un HANGAR à deux étages de 59 pieds de longueur.
Prix de vente réduit à \$3,000 pour la maison le hangar et le terrain.
Prix de location : Pour le magasin, le logement au 1^{er} étage et le hangar. \$120 par an.
Pour le logement au 2^e étage composé de 13 chambres et d'un beau passage. \$120 par an.
Prix total : ... \$240 par an.
S'adresser à
F. X. COUILLARD.
15 février 1886.

GRANDE AVANTAGE

—POUR—
LE PUBLIC

Le soussigné, informe le public qu'il vendra d'ici au mois de mai prochain, un certain nombre de voitures d'été, de seconde main, de tout genre. On remarque dans le nombre plusieurs magnifiques voitures de charrettes.
Le tout sera vendu à des conditions très faciles.
S'adresser à
M. GEORGE ROY,
Rue St-Louis
15 mars 1886.—1jm.

SAUL TALBOT AGENT DE

MACHINE A COUDRE

TORDEURS, PAILLASSE A PRESSORT

**RUE ST-GEORGE
LEVIS.**
30 mars 1886.—3m.

A LOUER

UNE MAGNIFIQUE MAISON
située dans le village Lauzon, et
pouvant être occupée comme résidence
privée et magasin.
S'adresser à
M. ONESIME BOURGET.
4 février 1886.

A louer
Une maison située près du Couvent
de Jésus-Marie, à Saint-Joseph de Lévis.
Pour informations s'adresser aux
DAMES RELIGIEUSES.
4 mars 1886.—1m.

LEVIS, 1er AVRIL 1886

UNE ELECTION ANNULEE

L'opposition libérale de Québec n'était pas considérable. Voici cependant que la cour d'appel lui enlève un de ses plus fidèles partisans. M. Abraham Bernard, le *séduisant député* de Verchères, mais brebis docile de M. Mercier, ne siègera pas à la prochaine session. La justice a déclaré que ce pus n'avait pas le droit de s'asseoir à côté des représentants de la nation.

M. Bernard qui posait pour l'honnêteté compagne de la remise sans doute à la province l'admission sessionnelle qu'il a retirée depuis quatre ans.

M. Stephens qui veille sur le trésor provincial avec un œil si jaloux, ne manquera pas de faire une interpellation à ce propos.

LE JUGE MOUSSEAU

La mort du juge Mousseau a créé des regrets universels. Tout des journaux de la province consacrent des articles pleins de sympathie à la mémoire du défunt.

La Presse dit :

La politique active ne lui fut pas favorable; il n'avait pas le tempérament nécessaire pour réagir contre les si nombreux déboires que ne ménage jamais cette bryante institution.

Comme juge, M. Mousseau faisait preuve de science, de travail, de grande courtoisie à l'égard de ses anciens confrères, et de beaucoup de dignité pour le public. A ce point de vue, sa disparition sera très regrettée.

Devant une tombe si inopinément ouverte, et devant de si nombreux regrets, toutes les antipathies doivent disparaître, et on doit garder que le souvenir des agréables et bonnes qualités du bon ami, du patriote citoyen, du père de famille aimant et aimé.

Le Monde écrit :

Il est mort en pardonnant à ceux qui l'avaient offensé et en demandant pardon à ceux qu'il avait lui-même offensés.

Il semble que personne ne devait plus que lui refuser de mourir; il aimait tant la vie! Il était si attaché à sa famille, à ses amis! Mais il avait toujours en aussi des sentiments très chrétiens, des convictions très fermes.

Sans doute, il n'était pas sans fautes, et celui qui écrit ces lignes n'a pas toujours partagé ses opinions politiques, mais ses amis et ennemis n'auront qu'une voix pour proclamer autour de sa tombe que c'était un bon, un admirable père de famille, un époux modèle, un ami dévoué, un homme de cœur, sympathique, charitable, affable et généreux, ayant besoin d'aimer et d'être aimé, voulant le bonheur pour lui et pour les siens, pour ses amis et ses semblables. Ils diront aussi que sa vie a été active, laborieuse et que pour avoir en des succès aussi rapides et avoir occupé une place aussi importante dans le barreau, la politique et la magistrature de son pays, il fallait qu'il eût une forte intelligence, car ses études classiques avaient été très incomplètes et il s'était formé en grande partie seul.

Lorsqu'en 1858 il arrivait de Berthier à Montréal pour étudier le droit il avait la ferme résolution de parvenir, de se distinguer. Il se mit au travail jour et nuit, étudia la loi, la littérature, l'histoire, la politique, prit part à tous les mouvements, s'intéressa à toutes les choses de son temps. Il avait de l'ambition, du patriotisme et un grand amour de l'étude. Jamais étudiant ne fut plus assidu au bureau jamais je ne me souviens d'un avocat ne donna plus de soin à ses causes.

Il faut l'avoir connu aux époques difficiles de sa vie, avoir partagé ses labeurs et ses inquiétudes, l'avoir vu aux prises avec l'adversité, pour avoir une idée juste de sa bonté, de son courage et de son dévouement, des ressources inépuisables de son cœur et de son esprit.

Les funérailles du juge Mousseau auront lieu demain matin vendredi à Montréal.

L'honorable juge laisse une épouse et huit enfants.

Il était porteur de trois polices d'assurance sur la vie au montant de \$24,000,000.

A l'audience d'hier matin, les juges Plamondon et Johnson ont prononcé l'éloge du défunt et se sont fait l'écho de tous leurs collègues.

LA POLITIQUE FEDERALE ET LA POLITIQUE LOCALE

Notre excellent confrère de l'*Etendard* attaque la position que nous avons prise dans l'élection de Drummond et Arthabaska au sujet de nos prétentions que c'est une erreur grossière et un danger pour l'avenir, de faire intervenir la politique fédérale dans les questions qui sont exclusivement du domaine provincial.

Il allègue d'abord comme fortes présumptions contre nous les adhésions de certaines feuilles qui ont re-

nié toute notion d'honnêteté; puis il entre dans le mérite de la question et termine en prétendant réfuter ce qu'il appelle des arguties sophistiques par des arguments appuyés sur une série de précédents, qu'il affirme être en contradiction avec notre manière de juger la question.

Il nous paraît inutile de démontrer que dans les circonstances actuelles, les adhésions suspectes que nos articles ont pu provoquer ne compromettent en aucune façon la valeur de notre manière de voir sur la question.

Quand précisément au sujet de la question Riel qui est, une question de justice de droit, l'*Etendard* a vu des journaux de la trempe de *La Patrie* et de *L'Electeur* lui accorder à profusion leur assentiment et leur approbation, est-il venu à l'esprit de notre confrère, que ces adhésions constituaient matière d'inquiétude?

Pourquoi alors le confrère voudrait-il que nous conceptions de si grands doutes, que nous ingérons notre position mauvaise parce qu'il a plu à la *Minerve* de nous citer incidemment, et encore avec des réserves à propos du blâme que nous ne ménageons pas aux autorités fédérales, en traitant de l'immixtion des deux politiques.

Sur ce point notre confrère plus que tout autre sera forcé d'admettre contrairement à ce qu'il a dit, que nous n'avons pas raison de nous alarmer.

Quant au mérite de la question, les articles de notre confrère se résument dans les deux simples propositions suivantes dont la solution permettra à tout esprit impartial de juger facilement lequel de notre confrère ou de nous a la vérité de son côté.

1o Est-il conforme au droit de mêler la politique fédérale à la politique provinciale?

2o Est-il sage et avantageux de le faire?

Sur le premier point l'*Etendard* est d'accord avec nous.

Nous le citons.

La proposition qui précède ne soulève qu'une question d'opportunité. En thèse générale et parlant d'un sens restreint, il est désirable que l'on écarte de la politique locale, les questions fédérales et vice versa.

Dans un autre endroit, il réitère son adhésion.

Qu'il ne faille point, dit-il, mêler les juridictions respectives des deux pouvoirs; qu'il faille au contraire avoir bien soin de maintenir bien apparente et bien définie, la ligne de démarcation qui divise la juridiction fédérale de la juridiction locale; voilà qui est certain. Mais cela veut dire des actes officiels des gouvernements et des Parlements; cela veut dire aussi de l'action des électeurs en autant qu'elle doit se raisonner et s'exercer distinctement et avec connaissance de chacune des deux causes distinctes mais cela ne doit nullement gêner l'action des électeurs.

Dans pas de différence entre notre confrère et nous sur le premier point à savoir: qu'il n'est pas conforme au droit de mêler la politique fédérale à la politique provinciale.

C'est sur le second point que nous sommes aux antipodes.

Est-il sage de mettre ici le droit en pratique?

L'*Etendard* prétend que non, il soulève une question d'opportunité contre l'application de la thèse qu'il a admise. Il veut que l'on mêle tout de même des choses que le droit a séparées.

Pour élayer ses dires, il assimile notre prétention qu'il faut séparer la politique fédérale de la politique locale, dans le fait comme elles le sont dans le droit, à la prétention fautive de ceux qui nieraient aux électeurs le devoir de s'assurer, dans une élection provinciale que le candidat a des idées saines touchant les intérêts primordiaux en matières fédérales, en matières de morale et d'opinions religieuses.

L'argument de l'*Etendard* est simplement erroné.

Le devoir fondamental qui s'impose dans le choix d'un candidat à toute charge publique provinciale ou fédérale, c'est que ce candidat soit honnête, éclairé sur les matières qui feront le sujet de son action, que ses idées religieuses soient droites et que dans la pratique, il fasse concorder sa conduite avec les dictées de sa conscience.

La séparation de droit de la politique fédérale de la politique locale est-elle contraire à ces conditions premières que l'on doit exiger du candidat? Evidemment non, puisque ce dernier est rigoureusement tenu et par la conscience et par la constitution d'être renseigné sur les matières qui exigent de droit, son action, son vote dans la législature où il entre, tandis qu'il ne peut l'être au même degré relativement à ce qui se passe dans une législature étrangère.

Avec ces qualifications fondamentales et de droit chez tout candidat, l'électeur est certain d'avoir fait un choix judicieux, parce qu'il aura accompli ce que la loi exige de lui. Ce sont là du reste les garanties exigées par la raison, la loi et la religion. Les autres garanties particulières à telle ou telle question accidentelle sont secondaires et le sont d'au-

tant plus qu'elles touchent à une politique étrangère.

Le prétendu nouveau critérium que l'*Etendard* veut substituer à celui là pour juger de la valeur des candidats provinciaux, et qui consistent à exiger avant tout de lui qu'il s'engage à travailler au renversement de tel ou tel ministère fédéral, à signer tel ou tel programme fait-il excellent concernant les lois et l'administration d'une législature étrangère à celle où on l'envoie; cette nouvelle mesure disons-nous est fautive, parce qu'elle est trop courte et n'atteint que des accidents, des faits particuliers, au lieu d'embrasser ce qu'il y a de durable et de nature à produire toujours de bons effets.

Comme exemple, supposons le cas d'un candidat provincial parfaitement qualifié au point de vue de l'honnêteté, des connaissances nécessaires et de la droiture de conscience, qui, pour une raison ou une autre, une absence ou le défaut de renseignements satisfaisants, ne serait pas parfaitement au fait de la question du Nord-Ouest et de Riel; bref qui ne serait pas en état de dire en conscience que l'exécution du 16 Novembre est une iniquité et que le cabinet qui l'a sanctionnée mérite d'être renversé. On arrive devant cet homme avec les résolutions du Champ de Mars; on lui pose comme ultimatum de les signer parce qu'il a plu à tel ou tel politicien ou journaliste de faire de ces résolutions la mesure absolue de la valeur des candidats. Il refuse. On le combat et sa défaite assure l'élection d'un candidat, qui manque des qualifications fondamentales, on a pour résultat un député qui, à la vérité s'est engagé à combattre les ministres d'une législature où il ne mettra pas le pied, mais qui d'un autre côté, devient membre d'un parlement où il favorisera efficacement l'agiotage, la spéculation travaillera directement et efficacement à imposer de mauvaises lois.

N'est-ce pas avec quelques variantes ce qui vient de se passer dans Drummond et Arthabaska. On a laissé de côté les garanties de droit et fondamentales qui étaient en faveur de M. Préfontaine pour leur substituer une garantie particulière sur la question Riel et l'on a eu pour résultat l'élection du candidat de la *Patrie*. Quelque reproche que l'on puisse faire à M. Préfontaine il n'en est pas moins vrai que c'est l'intervention de la question fédérale qui a amené la défaite au bénéfice d'un homme plus ou moins sincèrement hostile au cabinet fédéral sur la question Riel, mais qui en tous cas, ira pratiquement faire de la politique libérale à Québec.

Que M. Beaugrand de la *Patrie* se présente aux prochaines élections provinciales. Il est d'accord avec l'*Etendard* sur la question Riel; il abonde dans son sens sur la question fédérale que notre confrère prétend être dans le moment le critérium de la qualification de tous les hommes publics tant fédéraux que provinciaux parce qu'elle est une question d'intérêt primordial. Pourtant l'*Etendard* retiendra-t-il de le supporter; il le combattra au contraire. Pourquoi? Parce que M. Beaugrand d'accord avec lui sur un point secondaire est aux antipodes sur cent autres points fondamentaux. Force sera alors à notre confrère de mettre de côté la question fédérale qu'il veut imposer aujourd'hui comme condition essentielle à tous les candidats et électeurs provinciaux.

Que veut donc une théorie qu'on est obligé de lâcher dans la pratique.

Il est hors de doute pour nous que les gouvernements provinciaux séparés de droit du gouvernement fédéral doivent l'être également dans la pratique. Tous les hommes sages ont toujours considéré que ce serait un désastre social si ces institutions entraient de plein pied sous la tutelle fédérale. C'est pour cette raison qu'ils ont combattu pour conserver l'autonomie de ces derniers, pour les placer à l'égard du pouvoir fédéral comme des gouvernements absolument étrangers dans le cercle de leurs opérations. Après les impiétés déjà tentées et ceux qui nous menacent dans l'avenir, est-il sage d'habituer les électeurs et la députation provinciale à mêler les deux politiques au point d'en faire un programme général? Nous ne le croyons pas.

Mais à l'appui de ce dernier point il y a une autorité d'un poids considérable.

C'est le témoignage solennel et unanime de toute la nation, formulé par le résultat d'une lutte ardente de dix années, à laquelle ont pris part, tant d'un côté que de l'autre, les hommes les plus éclairés.

Ce témoignage c'est l'abolition du double mandat.

Malgré toutes les raisons alléguées en faveur du maintien de la loi permettant au même député de siéger dans les deux chambres, les arguments contraires, ont prévalu dans la nation qui pressentait l'anéantissement graduel de ses franchises provinciales par l'action absorbante du pouvoir fédéral.

Nous trouvons ici particulièrement les libéraux qui sont dans le moment

actuel, les plus ardents partisans de l'immixtion, de la politique fédérale à la politique provinciale, en face de la plus phénoménale contradiction qui se puisse imaginer.

Ce serait le lieu de citer ici, si nous en avions l'espace, tout ce que leur chefs et leur journaux ont dit dans le temps contre cette immixtion qu'ils prônent aujourd'hui dans l'unique but de s'emparer du pouvoir à Québec.

Revenons maintenant au mérite de la question à un autre point de vue.

Les députés provinciaux peuvent être de droit intéressés dans la politique fédérale, mais dans deux cas seulement :

1o Quand il s'agit de repousser une invasion, un empiètement.

2o Quand ils ont à réclamer une chose que qui leur est refusée.

Les interventions qui ont eu lieu jusqu'à ce jour par le passé ne sont point de ces deux cas. En dehors de cela, nos diverses législatures comme les individus, du reste, peuvent user du droit de requêtes, de suppliques, s'adresser à la juridiction gracieuse des autres pouvoirs constitués, mais non entrer en jugement avec eux au sujet de leurs actes. Elle n'est donc dans la condition de puissances étrangères. Et qui prétendra que ce n'est pas là leur plus grande protection et que chercher à faire disparaître cette délimitation n'est pas une grave imprudence?

Quant à la question Riel, il est évident qu'elle n'entre point dans les deux premières catégories. Si nous y sommes intéressés, ce n'est pas parce qu'elle constitue un empiètement, ni le refus de remplir une obligation à l'égard de notre gouvernement provincial. C'est par un motif d'humanité, le même qui aurait pu faire agir tout autre gouvernement étranger. Ce que nous voulons faire pour le bénéfice de Riel et des méis par l'entremise de la législature provinciale, c'était par le moyen de requête faites au point de vue de l'humanité et de la charité, ce qui est complètement en dehors du rouage des lois. Pour ne pas sortir du droit on pouvait donc en appeler aux sentiments d'humanité des électeurs sur ce point mais non pas en faire une question fondamentale et exclusive comme on l'a fait dans Drummond et Arthabaska.

L'*Etendard* cite triomphalement l'intervention de la Législature de Québec auprès du gouvernement fédéral en faveur des subsides de chemin de fer, et celui du gouvernement fédéral auprès des autorités britanniques en faveur d'un gouvernement autonome en Irlande. Il voit en cela des précédents qui sont un argument irréfutable en faveur du nouveau programme qui veut imposer les Résolutions du Champ de Mars à tous les candidats provinciaux ainsi qu'à la législature de Québec elle-même.

Malheureusement notre confrère n'a pas saisi la différence qu'il y a entre les précédents et la question qu'il veut résoudre, différence essentielle qui détruit complètement sa longue argumentation. C'est que dans le cas du gouvernement fédéral, ce dernier n'a jamais prétendu exercer un droit, mais a simplement formulé un vœu, une prière; dans le cas du gouvernement local, celui-ci a réclamer comme un créancier ordinaire, se fondant sur des conventions expresses ou tacites ou des réclamations en vertu d'un droit tacite ou conventionnel, tandis que dans le cas actuel, il s'agit d'un jugement, d'une condamnation d'actes parfaitement étrangers à la juridiction provinciale.

Autre point faible. On réclame au premier chef, l'immixtion de la politique fédérale dans la politique provinciale en faveur du renversement du gouvernement d'Ottawa. D'un autre côté on blâme fortement quelques employés provinciaux ou autres, qui, partant du même principe d'intervention mêlent eux aussi la politique fédérale à la politique provinciale, mais dans le but de défendre le gouvernement attaqué. Si l'on s'en tenait au mérite de la question dans sa sphère propre, on éviterait ces contradictions évidentes.

L'*Etendard* termine en nous accusant d'être mu par des motifs d'égoïsme. Nous ne sentons pas le besoin de nous défendre contre cette imputation gratuite, autrement que par une simple négation.

GAZETTE UNIVERSELLE

—St Jérôme aura bientôt un magnifique aqueduc. Les travaux commenceront de bonne heure ce printemps pour se terminer complètement à l'automne et coûteront plus de \$5,000.

On commencera aussi la construction d'un nouveau pont.

—Il résulte d'un travail récent que les excès de boisson tuent, en Allemagne, 40,000 individus par an; en Russie, 10,000; en Belgique, 40,000; en France 1,200. Mais la nation qui l'importe sur toute les autres pour l'abus des boissons alcooliques, c'est l'Amérique. 300,000 personnes sont mortes, aux Etats-Unis, des suites de

l'ivrognerie, dans l'espace de 8 années.

—Les grèves qui adviennent de ce temps-ci aux Etats-Unis sont très contagieuses et aujourd'hui il y a jusqu'aux enfants qui s'en mêlent. Un gamin employé dans la Mine Mount Pleasant près de Wilkesbarre, Penn., fut fortement reprimandé par l'un des contremaîtres et samedi il a été remercié de son service. Les cinquante autres enfants employés dans la même mine se sont mis aussitôt en grève et en conséquence les travaux ont dû être suspendus et trois cents mineurs se sont trouvés sans ouvrage. Le mineur de cette grève est un gamin âgé de onze ans.

—Les travaux de prolongement du chemin de fer Canada, Atlantic sont commencés. L'on est à charroyer la pierre avec laquelle sera construit le pont jeté sur le canal de l'Acadie. La compagnie emploiera cent hommes à ces travaux lesquels seront commencés dans trois ou quatre mois. Le coût total des travaux est estimé à \$125,000.

—Le brigantin *Artic*, de St Jean, T. N., en route pour le Havre de Grâce, avec une cargaison de sel, a donné sur des brisants près du Cap au Pin, et a dû être abandonné. Le capitaine et l'équipage sont en sûreté sur la terre ferme. Le navire a été subséquemment emporté par les glaces.

—Le petit *Africain*, signalait l'autre jour la mort d'une femme Israélite d'Oran qui avait abandonné ce monde à l'âge de 110 ans. Voici un musulman qui s'est senti piqué d'amour propre; le nommé Kaddour Bennel-Bachir, né à Montagemen, vient de mourir à l'âge de 111 ans. De pareils cas de longévité font bien l'éloge du climat algérien.

—Deux jeunes gens de Batiscan se sont pris de querelle lundi dernier, et d'un mot à l'autre, on en vint aux coups. Pendant la lutte, l'un des combattants, tomba à la renverse. Comme il ne se relevait pas, quelques amis se précipitèrent à son secours et le trouvèrent inanimé. Il demoura dans cet état jusqu'au lendemain et mourut. Le coroner Belieu fut mandé et ouvrit une enquête avec le Dr Blair de Trois-Rivières et le Dr Alain de Batiscan. On fit l'autopsie, et les médecins trouvèrent un abcès dans la tête du malheureux, qui devait y exister depuis son enfance, et qui entraîna sa mort dans la chute qu'il fit. Un des médecins a déclaré qu'il n'avait jamais vu un abcès aussi fragile.

TELEGRAPHIE

ANGLETERRE

Londres, 31 mars
Le nouveau secrétaire d'Etat, M. J. Sandfield a déclaré qu'il est prêt à aider M. Gladstone dans tous ses projets.

FRANCE

Paris, 31 mars
Le sénat a adopté par un vote de 173 contre 107, la loi décrétant l'élection législative.

—La chambre des députés par un vote de 323 contre 180, a adopté le projet de loi permettant la création des corps.

—Le comité des pétitions a recommandé que la chambre des députés autorise l'émission de bons de loterie par la compagnie du Canal de Panama.

—Les grévistes belges menacent d'envahir le territoire de la France, afin de se soustraire à l'autorité de leur pays. En conséquence le gouvernement français a augmenté les garnisons des villes frontalières.

—Les socialistes belges à Paris qui ont été empêchés par la police de faire une assemblée hier soir, ont essayé aujourd'hui de se réunir. Tous les chefs ont été arrêtés et il est probable que le gouvernement va ordonner leur expulsion de France.

—Le président Grévy a reçu une lettre de menaces et, en conséquence, la garde à son tour de sa résidence a été augmentée.

BELGIQUE

Bruxelles 31 mars
Les ouvriers ont repris l'ouvrage dans toutes les manufactures de Charleroi. Rochefort a abandonné l'idée de visiter Charleroi parce que tous les journalistes français sont chassés du pays.

—Les patrons et les ouvriers sont en négociation pour la reprise de l'ouvrage à Journal.

RESUME TELEGRAPHIQUE

Les examens du collège Vétérinaire de Toronto ont eu lieu ce jour derniers. Trois cents étudiants s'y sont présentés, dont cent trente des Etats-Unis.

—La banque Devot, en France, a suspendu ses paiements. Son passif est de \$500,000.

—Le président Grévy a donné audience samedi à l'abbé Lizi.

—Un crédit de \$15,114,200 a été affecté à l'amélioration des havres et rivières aux Etats-Unis.

—M. Pasten a accepté l'invitation qui lui a été faite de prendre part à une consultation à Bruxelles.

—Le gouvernement belge a soumis une proposition à la Prusse pour surveiller conjointement les anarchistes.

—Un cas de petit vérole a été découvert à Hintonburg près d'Ottawa.

—Jay Gould refuse de se rendre aux exigences des grévistes sur les chemins de fer, aux Etats-Unis.

—Les fonderies de J. W. McLean et fils à Lacombe, ont été détruites par le feu dimanche. Les pertes sont de \$4,000.

—Les entrepreneurs du chemin de fer de la jonction de Pontiac et du Pacifique se plaignent qu'ils n'ont encore reçu aucun paiement pour de l'ouvrage terminé il y a sept à huit mois.

—Gladstone a l'intention de demander que le bill sur le home rule subisse sa seconde lecture avant Pâques.

—D'après la campagne électorale faite en Espagne, tout indique que les libéraux et les monarchistes obtiendront une forte majorité.

—Plusieurs journaux français accusent le prince de Biemarck d'encourager secrètement les émeutiers de la Belgique.

—Des nouvelles de Pékin disent que les efforts faits pour établir un syndicat français pour la construction des chemins de fer n'ont pas réussi.

—On télégraphie de Winnipeg qu'une autre bande d'émigrants, la plupart anglais, est arrivée hier en cette ville.

—Un nommé Larin s'est évadé de la prison de Montréal dans la nuit de mardi.

—M. Frédéric Gerbié qui est chargé par d'importantes maisons de commerce de préparer l'établissement de comptoirs français en Canada, est arrivé par le *Normandie*.

—A l'assemblée des employés du département des locomotives du Grand Tronc, tenu hier à Toronto, un comité a été chargé de demander au surintendant Smith de mettre leurs gages sur le même pied que ceux des employés sur le train.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRES DES COMMUNES

Séance du 31 mars

L'Orateur occupe le fauteuil à 3 heures. Plusieurs projets de loi sont présentés et entr'autres pour incorporer le chemin de fer du Pacifique Canadien et pour abolir les droits de péage sur le canal Burlington.

Sur *Hector Languish* en réponse à M. Wright, dit que le gouvernement considère en ce moment la question de faire construire immédiatement une écluse aux Petits Rapides sur la rivière du Lièvre, et qu'une décision sera prise dans la session.

En réponse à M. Cameron (Huron), M. White dit que le temps de service des volontaires pendant les troubles du Nord-Ouest, compte comme une année de service entière.

L'hon. M. Chapleau en réponse à M. Casgrain dit que le gouvernement de Québec n'a envoyé aucune dépêche ou communication avant l'exécution de Riel, demandant une commutation de la sentence de mort.

En réponse à M. Burpee (Hud. M. Thompson dit que des plaintes ont été portées contre le Magistrat Stipendiaire Travis, et que l'on fait actuellement une enquête à ce sujet. M. Travis exerce encore ses fonctions.

La chambre se forme en comité pour considérer les résolutions présentées par le Dr. Orton relativement à un projet de charte pour la création de banques à bien de fonds. La discussion se continue jusqu'à six heures et la question est suspendue.

A la séance du soir qui a duré de quelques minutes, il y a eu une passe d'armes très-vive entre le Dr. Orton et M. Landierkin.

BRADSTREET

Bradstreet's, journal hebdomadaire financier et commercial publié par l'agence mercantile de Bradstreet depuis treize ans, est aujourd'hui à la tête de toutes les publications financières et commerciales du pays, et n'a pas de supérieur en Europe. Dans les deux volumes déjà publiés on peut trouver des articles originaux et préparés avec soin, des faits et des chiffres concernant le commerce que l'on ne peut trouver dans aucune autre revue, pendant la même période. Et il n'est pas étonnant qu'il ait acquis et maintenu cette position car il est la propriété d'une puissante corporation qui le publie.

La compagnie de Bradstreet a un capital et un actif de plus de \$1,400,000 et ses succursales sont au nombre de près de 100 et sa petite armée de plus de 1,600 employés salariés et elle a 65,000 correspondants réguliers.

Cette organisation disserte longuement sur des questions industrielles, recueille des rapports complets sur la condition et la perspective des principales récoltes, et constate régulièrement l'état du commerce, en faisant virtuellement du *Bradstreet's* une autorité quand il s'agit de la condition et de l'avenir du monde commercial. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le journal pour se convaincre que ses éditeurs ont été plus ambitieux qu'avares car aucune de ses pages n'est consacrée à servir des annonceurs ou une coterie quelconque.

On ne trouve dans ses colonnes aucune nouvelle triviale ou à sensation. Mais les 900 pages qu'il publie chaque année contiennent des nouvelles, des rapports, des discussions, des décisions et des données propres à faire du *Bradstreet's*, un journal des plus intéressants.

COURRIER DE LEVIS

Température du golfe

Fortes vents d'est et ensuite du sud-ouest. Temps nuageux et doux. En certains endroits pluie.

Notes personnelles

M. et Mme Drapeau, Mlle Mousseau et M. Joseph Mousseau étaient de passage à Lévis hier soir venant de Rimouski, en route pour Montréal. On nous informe que l'honorable M. Siarnes est dangereusement malade. Hier après-midi son état inspirait des craintes sérieuses.

—Pour la guérison de toutes les affections et irrégularités des femmes, la Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égal.

Sac de malles

Un sac de malles trouvé flottant près de l'endroit où a sombré l'*Orléan* a été reçu mardi dernier au bureau de poste de Montréal. Ce sac contenait des lettres pour Montréal et Hamilton.

Emporté par les flots

On nous écrit que le barrage que le gouvernement fédéral avait fait construire à l'entrée de la rivière Yamaska a été en partie emporté à la première épreuve par la pression de l'eau.

Les canadiens en France

On lit dans le *Paris Canada* du jeudi 11 mars : M. Hector Fabre a fait samedi dernier, une conférence sur le Canada, à Roubaix, devant la société de géographie commerciale. La scène a eu lieu à la bourse, et elle fut présidée par M. Henry Bossut, président du tribunal de commerce.

Sa sont inscrits à l'Agence du Canada, 76, boulevard Haussmann : l'abbé Casgrain, Québec; M. Mme Joseph P. E. Casgrain, Québec; Docteur H. R. Casgrain, Windsor; le père Jean-Baptiste, religieux trappiste, Oka, P.Q.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

Obituaire

Nous apprenons avec regret la mort de Madame veuve Jean Baptiste Tardotte, hier matin, à sa résidence à St Jean de l'Île d'Orléans, à l'âge de 88 ans.

La défunte était la mère de l'historien L. P. Tardotte et de M. Nazaire Tardotte de Québec.

Nous offrons nos sincères condoléances à la famille en deuil.

Le club "Voltigeur"

Les membres du club "Voltigeur" de cette ville, ont fait leur dernière marche hier soir, à laquelle tous s'étaient fait un devoir d'assister.

La fanfare de St Joseph marchait en tête et a exécuté sur le parcours de la procession plusieurs magnifiques morceaux.

Les voltigeurs ont d'abord été salués par leur Président actif, M. F. N. Bertrand, en tête les membres honoraires qui sont MM. El Couture, C. W. Carrier, Dr. Laffeur, J. B. Michaud, et Flavien Roy.

Ils ont aussi été salués par M. Thimolé Beaulieu, Président honoraire du "Voltigeur" M. T. D. Shipman, Président honoraire du Club de "Lévis" M. le curé Gauvreau, l'hon. J. G. Blanchet, M. L. G. Desjardins, M. J. E. Mercier du "Quotidien" M. A. Routhier, secrétaire du "Voltigeur" et le Capt. Martineau.

Le club a ensuite été reconduire, M. A. E. Demers, Vice Président du "Voltigeur" à sa résidence au Village Lauson, où M. Demers a fait à ses confrères une cordiale réception.

M. Dagueau, président du club de raquettes de l'Union Commerciale de Québec, assistait à cette parade, et en passant devant la résidence de M. Ulric Germain, un des anciens membres de l'Union Commerciale, trois honneurs furent écriés en l'honneur de ce club.

Bien que la température ne fut pas propice hier soir, cela n'a pas empêché cette dernière marche du "Voltigeur" d'être très brillante.

Quoique le club compte que quelques mois d'existence, nous remarquons avec plaisir, que le nombre de ses membres est déjà assez élevé.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

—Les recettes du chemin de fer Pacifique, pour la semaine finissant le 21 mars, étaient de \$127,500 contre \$92,000 pour la semaine correspondante de 1885 : augmentation de \$35,500.

Conférence

M. Baies donnera mercredi prochain une conférence à Québec.

Le sujet choisit est : Une moitié de ligne, c'est-à-dire la description de la partie déjà terminée du chemin de fer du Lac St-Jean. Mais M. Baies sait y mettre du sien. Les détails piquants ne manqueront pas. Le mot pour rire y trouvera sa place, et le mot pour rire, chez Baies, c'est l'esprit français dans toute sa finesse, avec toute la délicatesse qu'il peut avoir.

Election municipale

Nous apprenons que M. Pêchevin Valière et MM. les conseillers Johnston et McWilliam ne brigueront pas les suffrages aux prochaines élections municipales de Québec.

Il appert que MM. Mulholland Léonard, Winfield, Ryan et autres seront les candidats aux sièges laissés vacants.

Au parlement

On a posé les tapis dans la salle des séances du Conseil législatif. Le sergent M. Laroque est allé à Montréal choisir un tapis pour la salle de l'Assemblée Législative, n'en ayant pas trouvé à Québec.

Poudre

Un grand nombre de voitures, escortées de soldats, dit la *Justice*, sont actuellement occupées à transporter à la citadelle la poudre devant servir à tirer le salve qui saluera l'arrivée des lettres pontificales annonçant à Mgr Taschereau son élévation au cardinalat.

Notre confrère voudra bien nous dire où il a pu se renseigner aussi rapidement.

Inhumations

Durant la semaine dernière il y a eu 75 inhumations dans les différents cimetières de Québec et sur ce nombre, on remarque pas seul cas de picoté.

Travaux à la citadelle

La nouvelle disant que les travaux que l'on faisait à la Citadelle pour y introduire l'aqueduc étaient interrompus est complètement fautive.

Cour de révision

La cour de Révision présidée par l'hon. juge en chef Stuart et des juges Casault et Andrews, a rendu jugement hier matin, dans les causes suivantes :

Moisset et Demers, Québec.— Jugement confirmé avec dépens.

Walsh et Howard, Québec.— Infirmité, action renvoyée avec dépens. Juge Stuart dissident.

Thibodeau et Levasseur, Trois-Rivières.— Confirmé avec dépens. Juge Stuart dissident.

</

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, ex frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

" 78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

MESSRS. J. C. AYER & Co. :
Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui tourmentait mes membres de douloureux tourments ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale. J'avais perdu l'appétit, mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très court, la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en pris trois petites doses par jour, et avant que la deuxième dose fût finie, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS.

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvées la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour purifier toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉ PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix \$1, six flacons pour \$5.

GRAINES

Jardins et de Champs

S. MARMET
COTE DU PASSAGE,
LEVIS.

Sous réception de l'argent, l'envoyerai par la mail sans charge pour celle-ci jusqu'à la pénultième de 2 livres de graines assorties de jardins. Facilité pour ceux qui la désirent et les chemins empêchent de voyager.

AUX MARCHANDS

Je remplis leurs ordres à des prix très réduits. Mes graines viennent des meilleurs jardins de commerce et sont toujours de première qualité.

Écrivez et votre adresse s'adressera.

21 mars 1886—25m.

On demande

QUELQUES JEUNES FILLES sachant l'anglais et le français et désirant apprendre le commerce de quincaillerie, traverser de l'emploi chez M. THOS DONADIEU, 192 rue St-Jean. Les jeunes filles de la campagne qui feront application devront nous adresser à des personnes de la ville qui les connaissent.

1 mars, 1886.

La Banque Nationale

LE PREMIER MAI PROCHAIN
et après, la banque paiera à ses actionnaires un dividende de

DEUX POUR CENT

sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 avril prochain.
Le titre des transports d'actions sera clos, depuis le 15 jusqu'au 30 avril inclusivement.
L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la banque, 100 rue St-Jean, samedi, le 15 mai prochain, à trois heures P. M.
Par ordre du Bureau
P. LAFRANCE, caissier.
Québec, 17 mars 1886.
19 mars 1886.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN

1er avril 1886

LA

MARQUISE GABRIELLE

II

Le lendemain du jour où s'était donnée, rue de Grenelle, la fête du marquis, le vieux se leva tout guilleret et courait à sa fenêtre, écarta les rideaux et consulta le ciel.

Le temps était calme ; quelques nuages couraient dans le bleu de l'éther, selon l'expression des pêcheurs, " le temps était en mouvement " excellent pour la pêche.

Bertara se frotta les mains et, s'étant habillé prestement, passa dans sa salle à manger où l'attendait un repas préparé tous les soirs par Mme Donadieu, sa gouvernante, une bonne vieille, griseuse mais dévouée, qu'il avait connue jadis rue d'Allemagne et qu'il s'était attaché lors de sa nouvelle fortune. Mme Donadieu le soignait comme un enfant.

— Allez, disait-elle à Gabrielle qu'elle avait vue gamine et qui venait souvent déjeuner avec son père, il ne lui manque rien et vous pouvez dormir sur vos deux oreilles ; il mange à son

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Beauce
COUR SUPÉRIEURE
No 1307.
Dame MARIE JOSEPHINE AGATHE PRENDERGAST, épouse de Eusèbe Odilon Lemieux de la paroisse de St-François, dans le district de Beauce, marchand.
Le dit EUSEBE ODILON LEMIEUX, Défendeur.
Une action en réparation de biens à été ce jour instituée en cette cause.
DARVEAU & LEMAY,
Procès de la défenderesse
St-Joseph de la Beauce, 4 mars 1886.
8 mars 1886.—1m.



Odil. Vallières
Horloger-Bijoutier

86, RUE COMMERCIALE, LEVI-

En arrière de la station de l'Intercolonial.

A toujours en main un assortin. at complet de bijoux, tel que montres, horloges, bagues et bijoux.

Montres, Horloges réparées avec soin et garanti.



CHANGEMENT DE DATE

La date depuis laquelle on pourra voir les plan et devis se rapportant à

L'école d'Infanterie

A LONDON, ONT.

est par les présentes changée à Mardi, le 23 Mars courant, et la date de la réception des soumissions est reculée jusqu'à Mercredi, le 7 Avril prochain.

Par ordre, A. GOREIL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 12 Mars 1886.
13 mars 1886.



AVIS

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sous-secrétaire de la Commission des Sauvages, pour l'approvisionnement des Sauvages, seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de MARDI, le 20 AVRIL, 1886, pour la livraison pendant l'année expirant le 30 juin 1887 des approvisionnements des Sauvages, tous droits payés, à divers endroits au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest. Ces approvisionnements consistent en farine, viande séchée, bœuf, épicerie, minéraux, soie, bonnets, vaches, sautreaux, instruments aratoires, outils, etc.

On pourra obtenir des formules de soumission et les détails relatifs à ces approvisionnements, des listes de livraison, etc., en s'adressant au sous-secrétaire, ou au Commissaire des affaires des Sauvages à Regina, ou au Bureau des Sauvages, Winnipeg.

Les soumissions peuvent être faites pour chaque catégorie d'effets, ou pour une partie de chaque catégorie d'effets, séparément ou pour tous les effets mentionnés dans la liste.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque déposé par une banque canadienne, payable au sous-secrétaire général des affaires des Sauvages, pour au moins cinq pour cent du montant des soumissions pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, lequel chèque sera confié au sous-secrétaire général de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il n'est pas accepté, le chèque sera remis au sous-secrétaire.

Les soumissionnaires sont tenus de faire la somme totale de la valeur de leurs offres, des effets qu'ils offrent de fournir, car sans cette somme soumissionnaire ne seront point prises en considération.

Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature de deux cautions jugées suffisantes par le département pour garantir l'exécution du contrat.

Dans tous les cas où le transport se ferait par voie ferrée les entrepreneurs devront faire des arrangements convenables pour que les approvisionnements soient expédiés sans retard des stations de chemin de fer à leur destination dans l'intérieur du territoire sans aucun point de livraison.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

L. VANCOUGHNET,

Sous-secrétaire Général des Affaires des Sauvages.

Dép. des Affaires des Sauvages,
Ottawa, 3 mars 1886.
9 mars 1886.

Magasin de Thé
LE SEUL DE CE GENRE
A QUÉBEC
No 263, RUE SAINT-JOSEPH
SAINT-ROCH.
No 206, RUE ET FAUBOUR
SAINT-JEAN.

Avantage EXTRAORDINAIRE

Un splendide POT en argent valant 35 piastres est offert comme cadeau complémentaire par la maison J. B. ROUSSEAU, à ses nombreuses pratiques et au public en général. Toute personne achetant son thé et son café à ce magasin peut gagner cet objet valeur.

Nos thés, comme toujours, sont venus des prix défiant toute compétition.

Aux FAMILLES des PROFITER

J. B. ROUSSEAU

Plaies

Ulcers aux jambes et autres, Fistules, Tumeurs, Gangrènes, Teigne, Charbon, Faries, Furoncles, Anthrax, Clous, Boutons, Blessures, Abcès, Brûlures, Coupures, Scrofule, Maladies de la Peau, Démangeaisons, sont guéris radicalement par

l'ONGUENT SAINT-ROCH

de H. FLAMENT, Pharm. à Lourdes (Nord)

En vente dans toutes les PHARMACIES

75 cts la boîte

DEPOT GENERAL

Dr MORIN & Cie.

QUEBEC.

9 janvier 1886.

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Assurez-vous à la COMPAGNIE D'AN

SURANCE contre le feu de LONDRES ANGLETERRE.

"CITY OF LONDON"

Capital entièrement payé

\$10,000,000

BUREAU pour les comités de BEAUCE

DORCHESTER, RUE DU PALAIS DE JUSTICE

St JOSEPH BEAUCE

Risques acceptés contre le feu aux taux le plus modérés.

Pertes réglées promptement.

La CITY OF LONDON est le plus grand sur-

plus d'actif contre le feu de toutes les compagnies

d'ASSURANCE contre l'incendie du monde entier.

J. T. LACHANCE.

Eventails, Lunettes d'Opera

Abats-jour pour Chandeliers.

Chandeliers de luxe.

Orfèvrerie en argent, or, acier poli, pierre

avec crêpe. Ceintures métalliques et ma-

gnifiques. Articles d'optique. Compas Ther-

momètres, Baromètres, Télescopes, Micro-

scopes, etc., etc.

BAZAR EUROPEEN

DE

J. SEIFERT

34—rue de la Fabrique—34.

26 février 1886

ARRANGEMENT
POUR LA
1885—SAISON D'HIVER—1886
A partir de LUNDI le 16 de NOVEM-
BRE, les trains de ce chemin de fer circuleront
tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit :
LES TRAINS LAINNERONT LEVIS
Pour Halifax et Saint-Jean..... 8.00 a. m.
Pour la Rivière-du-Loup..... 11.25 a. m.
Pour la Rivière-du-Loup..... 5.25 p. m.
LES TRAINS ARRIVERONT A LEVIS
De la Rivière-du-Loup..... 5.30 a. m.
De la Rivière-du-Loup..... 1.47 p. m.
De Halifax et Saint-Jean..... 4.40 p. m.
Les chars Pullman laissant Levis le Mardi, Jeudi
et Samedi, se rendront directement à Halifax et
ceux partant les Lundi, Mercredi et Vendredi se
rendront à Saint-Jean, N. B.
Tous les trains circuleront sur l'heure du nouveau
méridien, le "Eastern Standard".
Les billets peuvent être obtenus ainsi que les
informations concernant la route, le fret et les taxes
de passage de
T. LAVERDIÈRE,
49, Rue Dalhousie, Québec.
D. POTTINGER,
Surintendant en chef
Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. B., 11 nov. 1885.

PROGRES!!!

Le sous-sol, ayant fait agrandir son magasin
sa maison, sera à l'avenir, en mesure d'offrir au
public, un assortiment plus considérable et plus varié
que par le passé.

L'ouverture de la nouvelle addition,
aura lieu,

MARDI, LE 1er DECEMBRE

Le public en général est spécialement invité à ve-

nir y faire une visite.

Nous aurons à cette occasion plusieurs lots d'effets
que nous sacrifierons considérablement.

Savoir :

Stoffes à Nouveaux, Stoffes à Robes,

Cachemire noir, Winery,

Flanelle, Coton jaune,

Shirting blanc, Froques d'alcovons

Convertis blanches, Laine à Tricot,

Coton à Chemise, Etc., etc., etc.

N'oubliez pas que l'on peut faire un excellent choix

de Fourrures à notre établissement.

Tels que

Coats chat sauvages, Astrakan, Rochar-

an, etc., etc.

Capotes de Dames en Rocharan, Astrakan,

etc., etc.

Casques en Loutre, Waterloup, Crammer,

Batiste Seal, Mouton gris, Vison, Astrakan, etc., etc.

Monchons en Alaska, Chat russe, lapin,

etc., etc.

Corièrtes, Pagottes, etc., etc.

Robes de carquois, grises, noires, etc.

Maintenant que nous avons l'espace, nous voulons

et pouvons faire compétition à Québec, ayant sur-

tout l'avantage de

Beaucoup moins de dépenses.

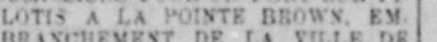
— AU —

BON MARCHÉ

DE LEVIS

No. 18, Cote du Passage Levis

J.-B. MICHAUD



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

SOUMISSIONS POUR UN PONT SUR PI-

LOTIS A LA POINTE BROWN, EN

BRANCHEMENT DE LA VILLE DE

PICTOU.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au

sous-secrétaire, et portant la désignation : " Soumission

pour un pont sur pilotis à la Pointe Brown seront

reçues jusqu'à 31 MARS 1886.

Il s'agit de la construction de trois mille (3000) pieds

linéaires environ, de pont sur pilotis entre Loch

Brown et Pointe Brown.

Les plans et devis sont visibles au bureau de

"Ingénieur en chef," Moncton, N. B., où l'on

pourra se procurer des plans de soumission.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un

épave égal à cinq pour cent du montant de la sou-

mission. Ce dépôt peut se faire en argent, ou par un

chèque de banque accepté, et sera confié au sous-

secrétaire, lequel ne signera le contrat sur demande

de ce faire, qu'il ne le remplira pas avant les plans et

devis. Si la soumission n'est pas acceptée, le

chèque sera remis au soumissionnaire.

Les soumissionnaires ne devront être tenus des formu-

les fournies à cet égard.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus

basse ni aucune des soumissions.

D. POTTINGER,

Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer Intercolonial,

Moncton, N. B., 5 mars 1886.

16 mars 1886

ORGUE
Wilcox et White
LE MEILLEUR DU MONDE
Chaque orgue
est Garanti
Un orgue
Pour la vie

Les quatre MM. White ont passé leur vie à travailler
au perfectionnement de l'harmonium, le plus vieux
instrument fabriqué des orgues pendant 30 ans.
Leur construction est simple, positive,
durable et ne nécessite aucune réparation pen-
dant plusieurs années.

PLUS DE 80 MODELES

En achetant un orgue n'allez pas en acheter un
contenant plusieurs bourdons et peu de jeux d'anches,
mais écrivez à un marchand ou un fabricant recom-
mandable qui vous procurera pour une somme minime
un orgue de première classe. Les jeux d'anches
contenant quelques cents chacun.

Envoyez pour avoir notre catalogue et diagramme
montrant la construction de l'intérieur des orgues.
Expédié gratuitement. On donne l'escompte payé
aux agents dans les endroits où notre maison n'est
pas représentée.

WILCOX et WHITE ORGAN CO.

Meriden, Conn.

18 mai 1885

LA

CIE MARITIME & INDUSTRIELLE

DE LEVIS

OFFRE EN VENTE

Charbon "Anthracite," (Stove size)

" " (Chesnut)

" " d'Ecosse 1ère qualité pour

poêle,

Briques.

T. BEAULIEU,

Gérant.

22 sept. 1885.

A BON MARCHÉ

FEUTRE POUR LAMBRISSEMENT

de de T-PIN

de de TOITURE

Carton en toile pour lambrisage et boîtes.

Carton en toile pour lambrisage.

Papier à albumettes.

Tapisseries de toutes sortes manufacturées par

J. & W. REID

98 et 100 RUE ST-PAUL.

ATTENTION!

CHAQUE TABLETTE DE

Myrtle Navy

EST MARQUEE

T. & B.

EN LETTRES BRONZÉES

Aucune autre marque de